

Saint Thibault des Vignes, le 10 mars 2015

Lettre d'engagement du Président – COP 2015

Depuis deux ans, ALCO s'est engagé dans le Pacte Mondial des Nations Unies.

Les valeurs et principes du Pacte Mondial des Nations Unies rejoignent les valeurs qu'ALCO a toujours mises en avant, le respect des lois, de l'environnement, ainsi que la confiance envers nos collaborateurs, nos fournisseurs et nos clients.

Nous continuons à suivre ces principes en les intégrant dans la stratégie de notre société, sa culture commerciale, ses modes opératoires et ses relations avec ses employés.

Je confirme qu'ALCO continue et renouvèle son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies visant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Cet engagement n'est pas que le mien, mais aussi celui de chacun de mes collaborateurs sensibilisés aux 10 principes du Pacte Mondial.

Dans notre communication sur le progrès annuelle, nous décrivons nos actions permettant l'amélioration de notre intégration au Pacte Mondial, en détaillant les actions mises en place et leurs mesures.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux principaux de communication.

Jean-Max Schneider
Président



ALCO

1, rue du gravier-du-Bac
77400 St-Thibault-des-Vignes
Tel : 01 64 30 10 01 – Fax : 01 64 30 07 25
www.alco-inox.eu - info@alco-inox.com

PACTE MONDIAL COP 2015



COMMUNICATION ON
PROGRESS

Depuis 1980, ALCO s'est spécialisée dans le stockage et la vente de matériel de tuyauterie et robinetterie pour les sociétés du domaine pétrolier, des constructions navales, de pétrochimie, de la cryogénie, de la chaudronnerie, du nucléaire et leurs sous-traitants.

Ses principales activités sont le stockage et le négoce de :

- Tubes sans soudure en inox, en alliage et aciers spéciaux
- Tubes roulés soudés en inox
- Accessoires en inox, en alliage et aciers spéciaux tels que raccords, brides, barres...
- Produits (tubes, barres, accessoires) RCC-M

Déjà engagé sur le plan de l'environnement depuis de nombreuses années, ALCO s'est engagé depuis mars 2013 dans une politique RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) et soutient les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, ALCO s'engage à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au respect du Droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Ces engagements sont partagés par l'ensemble du personnel d'ALCO et sont le socle de sa démarche RSE (Responsabilité Sociale Sociétale et Environnementale) dont la devise est la confiance envers ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses clients.

Ces engagements et valeurs ont été transmis à l'ensemble du personnel, et est accessible à tous les partenaires d'ALCO. Ils sont intégrés dans la stratégie d'ALCO, dans sa culture commerciale et ses modes opératoires.

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

Evaluation, politique et objectifs

De manière générale, ALCO adhère aux principes de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme.

En 2014 et 2015, un engagement de la Direction a été pris sur la responsabilité sociétale de l'entreprise incluant le respect des droits de l'Homme et du Citoyen, du travail des enfants, et le respect de chaque collaborateur.

L'intégrité, la transparence et la confiance font partie des principes fondamentaux d'ALCO.

Mise en œuvre

Depuis l'engagement d'ALCO au Pacte Mondial des Nations Unies, l'ensemble du personnel a été sensibilisé aux droits de l'Homme.

La formation initiale de tout nouvel employé intègre la présentation du Pacte Mondial des Nations Unies et la sensibilisation aux droits de l'Homme.

Des réunions mensuelles ont lieu permettant la transmission de toute nouvelle information sur les droits de l'Homme.

Lors de contrat, visite, ou audit avec ses partenaires, ALCO incorpore le Pacte Mondial des Nations Unies et veille à ce que les droits de l'Homme soit au cœur des préoccupations de ses parties prenantes.

Mesure des résultats

Sur la période de la COP, 100 % des employés d'ALCO ont été formés sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et des droits de l'Homme en particulier.

100% des audits fournisseurs réalisés ont incorporé les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et des droits de l'Homme en particulier.

CONDITIONS DE TRAVAIL	<p>Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective</p> <p>Principe 4 : contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.</p> <p>Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p> <p>Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>
----------------------------------	--

Evaluation, politique et objectifs

En 2014 et 2015, un engagement écrit de la Direction a été renouvelé et publié s'engageant sur :

- Le respect, l'égalité et l'épanouissement des collaborateurs au sein d'ALCO
- Le bien-être au travail
- L'équilibre vie privée et vie professionnelle
- L'implication des salariés
- La formation accessible à tous
- Le respect des droits de l'Homme et du Citoyen et du travail des Enfants.

Mise en œuvre

Chaque employé d'ALCO a été reçu en entretien annuel en 2014 où il lui a été demandé ses besoins en formation.

Le planning de formation 2014 a été édité, puis mis en place et suivi tout au long de l'année. Le planning de formation 2015 est établi et validé par la Direction.

Des réunions mensuelles sont organisées avec l'ensemble du personnel afin de présenter les chiffres, les objectifs généraux, tout changement et évolution, et permettant à chacun d'apporter ses commentaires, idées, remarques.

L'évaluation des risques a été menée et présentée aux personnels d'ALCO.

Un planning de "causeries sécurité" a été établi pour 2015 et est suivi tout au long des réunions mensuelles avec l'ensemble du personnel.

Lors de contrat, visite, ou audit avec ses partenaires, ALCO incorpore le Pacte Mondial des Nations Unies et veille à ce que les conditions de travail soit au cœur des préoccupations de ses parties prenantes.

Mesure des résultats

Le taux de formation de 2014 est de 1.36 (charge de formation / masse salariale)

0 accident ou incident sur 2014.

ENVIRONNEMENT	<p>Principe 7 : appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement</p> <p>Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p> <p>Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>
----------------------	---

Evaluation, politique et objectifs

Depuis de nombreuses années, ALCO a engagé une démarche environnementale. En 2014 et 2015, ALCO s'est engagée à :

- Minimiser la production de déchets en dématérialisant les documents
- Récupérer les emballages au magasin (cartons, planches, palette en bois..)
- Trier sélectivement les déchets (aciers au magasin, cartouche d'encre..)
- Faire enlever les principaux déchets par des sociétés spécialisées
- Œuvrer dans le sens de l'économie de ressources (lumières éteintes en quittant son poste de travail, chauffage réduit la nuit...)
- Minimiser la consommation de l'huile de coupe par une utilisation en circuit fermé

Mise en œuvre

Le contrat signé avec Veolia pour la récupération des déchets recyclables (acier, bois, cartons..) a permis le recyclage de différents produits.

Les cartouches d'encre sont revalorisées par la société LVL (entreprise habilitée à collecter des cartouches d'encre usagées au profit d'Enfance et Partage)

Mesure des résultats

En 2014, 6.22 tonnes de déchets industriels ont été recyclés.

Une trentaine de cartouches d'encre ont été recyclées sur 2014.

Evaluation, politique et objectifs

En 2014 et 2015, ALCO s'est engagé par écrit dans une démarche RSE incluant

- Confiance et transparence vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs
- Commerce loyal et respectueux des législations
- Fabrication essentiellement européenne des produits distribués

Mise en œuvre

Depuis l'engagement d'ALCO au Pacte Mondial des Nations Unies, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à la lutte contre la corruption.

La formation initiale de tout nouvel employé intègre la présentation du Pacte Mondial des Nations Unies et la sensibilisation à la lutte contre la corruption.

Lors de contrat, visite, ou audit avec ses partenaires, ALCO incorpore le Pacte Mondial des Nations Unies et veille à ce que la lutte contre la corruption soit au cœur des préoccupations de ses parties prenantes.

Tout achat de produits distribués est précédé par l'obtention de plusieurs devis auprès de différents fournisseurs.

Toute commande supérieure à un montant défini doit être contresignée par le Président ou le responsable financier d'ALCO.

ALCO ne veut pas favoriser un fournisseur par rapport à un autre selon des critères subjectifs. ALCO a la volonté de rester objectif, impartial et transparent avec ses partenaires.

Mesure des résultats

Sur la période de la COP, 100 % des employés d'ALCO ont été formés sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et de la lutte contre la corruption en particulier.

100% des audits fournisseurs réalisés ont incorporé les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et la lutte contre la corruption en particulier.